

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

**RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 122

présenté par
Mme de Lavergne
-----**ARTICLE 5 BIS**

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« plafond »

les mots :

« montant en valeur absolue calculés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.